

Adresse des membres du tribunal du district de Blois (Loir-et-Cher) qui félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste, lors de la séance du 14 floréal an II (3 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du tribunal du district de Blois (Loir-et-Cher) qui félicitent la Convention sur ses travaux et l'invitent à rester à son poste, lors de la séance du 14 floréal an II (3 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 8;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26078_t1_0008_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tée sur une terre étrangère, et livrée à la plus cruelle servitude. Les cris douloureux de leur désespoir, le bruit déchirant de leurs chaînes ont retenti au fond de nos cœurs. L'humanité vous a dit : « Vengez-moi », et leurs fers ont été brisés. Grâces immortelles te soient rendues, sainte philosophie qui nous a rendu par ce décret des millions de frères.

Il est donc vrai qu'il existait des hommes assez pervers pour abuser de la confiance dont ils étaient revêtus; il est donc vrai qu'ils voulaient déchirer le sein de la patrie et noyer la liberté dans le sein de ses enfants; et vous, O Pères du peuple, vous étiez les premières victimes désignées par ces modernes Syllas. Les monstres! ils avaient osé concevoir le projet infâme de nous redonner des fers!, des fers... à des hommes libres! ils ne savaient donc pas qu'il n'y a plus de retour à l'esclavage pour ceux qui ont connu les charmes de la liberté. Ah! qu'ils périssent à jamais, les traîtres et que le glaive de la loi nous fasse justice du dernier de leurs complices.

Poursuivez, dignes déprésentans, votre honorable carrière, la sainte Montagne sera toujours notre point de ralliement : c'est d'elle que l'univers entier attend son bonheur. Restez à votre poste jusqu'à ce que la chute du dernier des rois ait vengé l'humanité de tous les crimes de la tyrannie. Vive la République!

LAMBER, HUCHER, NIOU.

c

[Le Trib. du distr. de Blois, à la Conv.; 11 flor. II] (1).

« Citoyens représentans,

Les membres du tribunal du district de Blois, département de Loir-et-Cher, ont à vous féliciter sur les mesures que vous avez prises pour déjouer l'intrigue, la malveillance et les projets désastreux des nouveaux conspirateurs.

Législateurs, continuez de rester au poste où la confiance du peuple vous a placés, et à mettre tous les jours à l'ordre la probité et la justice. Bientôt la République aura triomphé de tous ses ennemis. S. et F.»

BELLENONE, LECONTE, LEDDE, DEBEINE.

d

[Le C. révol. de Arnonlibre, à la Conv.; 7 flor. II] (2).

« Fondateurs augustes de la République française, nous ignorons l'art de pérorer et encore plus celui de flagorner qui ne convient qu'aux esclaves, nous ne savons que dire la vérité; agréés nos remerciements de nous avoir rendu des frères que le despotisme nous avait otés, l'africain enfant de la nature comme nous, ne devait point cesser de marcher notre égal; vous lui avez rendu ses droits et vous avez bien mérité de l'humanité.

Le gouvernement révolutionnaire que vous avez décrété, qui (comme un remède salutaire

(1) C 302, pl. 1095, p. 41. *J. Sablier*, n° 1295.

(2) C 302, pl. 1095, p. 37; *Culan*, Cher.

purge le corps de toutes les vapeurs qui l'infestent) doit purger le champ du républicanisme de toutes les plantes venimeuses qui y fourmillent, assoiera le bonheur du peuple sur des bases immortelles.

Tous les enfants de la liberté ont été pénétrés d'horreur, d'indignation et de joie en même temps; d'horreur et d'indignation en apprenant que ceux qui paraissaient chérir la liberté ont voulu noyer les fondateurs de la République dans le sang des républicains, de joie en voyant ses fidèles représentants encore une fois échappés au glaive des conspirateurs.

O vous qui avez rétabli le genre humain dans ses droits usurpés, lancez de nouveau la foudre et que les contre-révolutionnaires périssent plutôt que si la révolution chancelait.

Nous ne vous disons point de rester à votre poste; le salut de la patrie vous en a fait un devoir et vous y avez restés.

Quant à nous, nous avons juré en approchant du terrible ministère de surveillants, de nous dévouer entièrement à sa sûreté générale et de ne quitter l'attitude d'argus que lorsque le soleil n'éclairera plus en France que les enfants de la liberté. Salut, respect et fraternité.»

BIARNOIS, GALLEMARD, LOCHER.

e

[Le C. révol. de Privas, à la Conv.; s.d.] (1).

« Représentans,

La commune de Privas est à la hauteur de la révolution; de nombreux défenseurs sont sortis de son sein, le seul temple qu'elle renferme est celui de la Raison; il n'en existe pas d'autres et tous les objets de fanatisme qu'on appelait calices, ciboires, ostensoirs, ont été retirés; ils vont être plus utiles à la patrie.

Législateurs, restez à votre poste et n'en désespérez que lorsque tous les ennemis de la République seront anéantis. Vive la République, vive la Montagne.»

BOURRAL, BENOIT, LAUZART, LAFOND, DURAND, DOIZÉ, FAURE, GIMON, MARTINET, DEBOS.

2

La Société populaire de Montagne-sur-Aisne, département de la Marne, offre pour le service de la patrie 2 cavaliers Jacobins armés et équipés (2).

[Montagne-sur-Aisne, s.d.] (3).

« Citoyens représentans,

La voix impérieuse de la patrie en danger a retenti d'un bout de la République à l'autre, nous l'avons entendue, elle appelle aux frontières des défenseurs intrépides, nous vous offrons le résultat précieux des sacrifices de

(1) C 302, pl. 1095, p. 42.

(2) P.V., XXXVI, 289. B⁴, 16 flor. (suppl^t); M.U., XXXIX, 233.

(3) C 303, pl. 1109, p. 35; Sainte-Menehould, Marne.